

Enseignant en lycée, l'auteur a comptabilisé ses temps d'enseignement et les durées de pratique effective pour les élèves, avec six classes de son établissement.



JACQUES POCCHARD



MARC BEAUDENON

# Les temps de l'eps

PAR É. MARIN



MARC BEAUDENON



Les textes officiels en EPS situent les apprentissages à faire acquérir par les élèves dans un cadre temporel. Deux notions sont utilisées sans que l'on nous dise si elles recouvrent la même réalité.

Le programme de sixième fait référence à un temps de pratique effective. « Dès lors qu'une activité est susceptible d'être l'objet d'une évaluation en fin de période d'apprentissage, la durée de celle-ci ne saurait être inférieure à dix heures de pratique effective » (arrêté du 18/06/96, BO 29, 18/07/96).

Le texte sur l'organisation du baccalauréat en EPS porte mention d'un temps d'enseignement. « Les exigences correspondent à ce qu'il est possible d'atteindre à l'issue d'un cycle d'enseignement d'au moins trente heures » (arrêté du 09/04/2002, BO 18 du 02/05/2002).

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, a été effectué un relevé systématique sur 6 classes ou groupes : 2 de secondes, 2 de premières, 2 de terminales (1). Le lycée Cézanne situé en centre ville dispose d'installations intramuros. Seuls les enseignements en athlétisme et natation se déroulent à l'extérieur, à entre 10 et 15 minutes de temps de marche de l'établissement. A partir des données recueillies, il est apparu en cours de traitement qu'il convenait d'opérer des distinc-

tions au niveau des temps d'enseignement. L'identification du temps de pratique effective passe par une succession de comparaisons entre :

- le temps d'enseignement officiel et le temps d'enseignement réel (2),
  - le temps d'enseignement prévu et le temps d'enseignement réalisé (3),
  - les temps d'enseignement et les temps de pratique des élèves (4).
- Cette analyse doit permettre d'indiquer dans quelles conditions, pour quels élèves, dans quelles APS on peut espérer satisfaire aux 30 h d'enseignement et/ou de pratique effective (5) dans chacune des APS d'un ensemble en Terminale.

En partant du temps d'enseignement officiel nous opérons par réductions successives pour arriver au temps de pratique effective dans chacune des APSA.

## LES TEMPS D'ENSEIGNEMENT

### Temps d'enseignement officiel

C'est la représentation la plus éloignée de la réalité, celle de l'administration centrale ou des parents d'élèves : 36 semaines du 3 septembre au 30 juin pour 2001/2002, soit 72 h annuelles, 216 h sur le cursus lycée.

En réalité toutes les semaines ne sont pas complètes. Pour l'an-

née en question, s'il y avait bien 36 vendredis on ne comptait que 33 mercredis, donc la moyenne des 5 jours de la semaine s'établit à 34 : 6 h, soit 69 : 2 h\*.

### Temps d'enseignement possible dans un lycée (temps réaliste)

Une nouvelle réduction s'opère en tenant compte du fonctionnement réel des établissements scolaires. La première semaine comprend 2 jours de pré-rentrée sans enseignement, la première séance en première et terminale est consacrée à la constitution des ensembles. Le mois de juin est quasi inexistant, les conseils de classes commencent vers le 5 juin, parfois avant, les élèves sont libérés de cours autour du 10 juin. Des 36 séances théoriquement envisageables, il n'en reste plus que 32 le vendredi, 29 le mercredi, soit une moyenne de 30 : 4 h.

60 : 8 h contre les 72 h envisageables, la perte est conséquente : 15,5 % du temps d'enseignement.

### Temps d'enseignement effectif (temps réalisé)

Combien de séances ont-elles été réellement réalisées ? Les résultats qui suivent n'ont bien évidemment aucune validité générale. D'un professeur à l'autre, d'un établissement à l'autre, on obtiendrait des écarts sensibles.

Pour moi, pour cette année-là, sur 6 classes qui auraient pu théoriquement bénéficier de 36 séances, au final une classe a fait 29 séances, une autre n'en a réalisé que 24. La moyenne est de 25,3 ce qui représente une nouvelle amputation de 16,6 %.

Plus de la moitié des séances supprimées le sont du fait d'une indisponibilité de l'enseignant pour des raisons professionnelles non directement liées au fonctionnement de la discipline ou de l'établissement (participation aux jurys des examens, répartition des installations sportives municipales, formation continue, inspection, etc.).

Le graphique 1 permet de visualiser les différents temps d'enseignement qui viennent d'être construits. Nous donnons pour chacun d'eux les valeurs maximales, moyennes et minimales afin d'apprécier les écarts selon les jours, ou les classes.

### Temps d'enseignement effectif dans chacune des APSA

À l'image de Durali et coll. (6), nous prenons en compte le temps effectif de pratique des élèves. Celui-ci varie en fonction des APSA. Pratique intra-muros ou sur installations municipales, pratique nécessitant une mise en place du matériel ou non. On pourrait aller plus loin dans l'affinement. Souvent la séance débu-

tant à 10 h est plus courte que celle de 8 h. Lorsque nous travaillons à l'extérieur nous ne disposons pas exactement du même temps selon que les élèves ont un autre cours derrière ou pas. Nous ne prenons pas en compte ces variations. Nous avons estimé le temps de pratique des différentes APS ainsi :

**Volley** : 1 h 40 (terrains montés en permanence).

**Tennis de table, basket, acrosport** : 1 h 30 (mise en place du matériel).

**Athlétisme** : 1 h 15 (déplacements).

**Natation** : 1 h (durée dans l'eau du créneau dans la piscine utilisée). Le temps d'enseignement maximum réalisé dans une classe est de 36 h 50 min, le minimum de 34 h 15 min, la moyenne approche les 36 h. 2 cycles ont des temps d'enseignement inférieur à 10 h (athlétisme en Seconde), 4 cycles atteignent tout juste les 10 h (athlétisme en Terminale, natation et tennis de table en Première), 10 cycles bénéficient d'un temps d'enseignement égal ou supérieur à 13 h (basket en Première, volley en Seconde et Terminale, acrosport en Seconde, tennis de table en Terminale et Première pour une classe) (cf. graphique 2).

### Discussion

Quelles conditions pour obtenir au moins 30 h d'enseignement dans chacune des APSA ? Dans notre situation le nombre de séances nécessaires sur le cursus s'établit ainsi : natation : 30, athlétisme : 24, BB, acrosport, TT : 20, VB : 18.

On envisage pour chacune des activités le nombre de cycles nécessaires à programmer sur la scolarité pour obtenir au moins 30 heures d'enseignement, selon trois scénarios possibles :

- 3 cycles programmés à chaque niveau de classe,



LIONEL AMATTE

- 4 cycles en 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> et 3 en Terminale,

- 4 cycles sur chaque niveau de classe, et les 2 temps d'enseignement mis en évidence : le temps réaliste et le temps réalisé.

• On s'aperçoit que pour la natation, la seule possibilité d'atteindre 30 heures, c'est de programmer l'activité chaque année, de n'avoir que 3 cycles chaque année et qu'aucune séance ne soit supprimée.

• L'athlétisme nécessite lui aussi une programmation sur 3 ans. On n'atteint toutefois pas les 30 heures, si des séances sont annulées dans le cas où 4 cycles sont programmés sur au moins un niveau de classe.

• Les 4 autres activités pourraient n'être programmées que sur 2 années si l'on s'en tient au temps d'enseignement réaliste avec seulement 3 activités pratiquées chaque année. Dans tous les autres cas de figure on obtient bien 30 heures d'enseignement si l'activité est pratiquée sur les 3 années. En conclusion, pour le lycée Cézanne, du fait du temps d'enseignement disponible dans les différentes APSA actuellement programmées, et pour répondre

aux exigences des textes, il conviendrait que chaque élève pratique chaque année les trois activités sur lesquelles il sera évalué au baccalauréat. Ce qui ne peut-être réalisé que si l'établissement fait le choix d'enseigner les 3 mêmes activités à tous les élèves, leur supprimant ainsi toute possibilité de choix, et rendant impossible la nécessité de faire pratiquer au moins une activité dans chacune des 5 composantes culturelles (7).

### LE TEMPS DE PRATIQUE DES ÉLÈVES

Reste maintenant à évoquer le temps de pratique effectif des élèves. Celui-ci s'obtient en retranchant au temps d'enseignement réalisé, les absences et les non participations des élèves (8). S'agissant d'opérationnaliser le temps de pratique effectif, nous n'y incluons pas les séances auxquelles assistent les élèves sans participation motrice, ainsi que les inaptes à l'année du recensement.

### Non participation

Le tableau 1 fait apparaître les taux de non participation en

EPS (9). Pour la commodité nous n'avons retenu que deux modalités de non participation en regroupant dispense-excuse-blessure d'un côté, les deux autres modalités d'absences de l'autre.

La moyenne s'établit à 12 % de non participation, avec des variations importantes selon les classes ou les groupes, de 8 à 20 %. 4 groupes se situent plutôt en bas (de 8 à 11 %), 2 groupes au contraire sont en haut de l'échelle (16 et 20 %). Il n'y a pas d'effet « niveau » observé.

Si les 2 groupes de Terminale réalisent des scores peu élevés, en Seconde et en Première on a chaque fois un groupe à score faible, et un groupe à score élevé. Globalement les absences sont un peu plus nombreuses que les dispenses-excuses-blessures.

### Temps effectif de pratique annuel

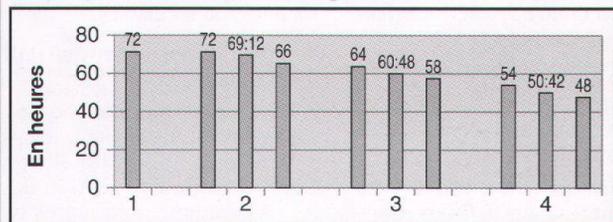
En moyenne, le temps de pratique effectif s'établit à 30 h 20 min en Seconde, exactement la même chose en Première, il monte à quasiment 34 h en Terminale. Il n'y a pas de différences significatives entre les garçons et les filles, même si une analyse plus fine pourrait montrer que les motifs de non participation diffèrent selon le genre.

Nous obtenons donc pratiquement 93 h de pratique effective de l'EPS sur la scolarité au lycée (pour une scolarité en 3 ans). Là encore, seule la programmation des 3 mêmes APSA sur le cursus autorise l'atteinte de 30 h de pratique pour chacune d'elles.

### Temps de pratique dans les différentes APSA

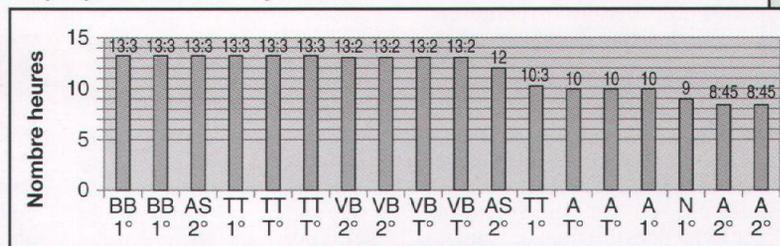
Bien qu'il n'ait pas beaucoup de sens, le temps de pratique moyen dans les différentes APSA pour les différents groupes donne une image éclairante. Pour 4 cycles il est inférieur à 8 h (athlétisme en Seconde, et en Première, natation en Seconde). 2 cycles n'attei-

Graphique 1. Les temps d'enseignement



1 : temps d'enseignement hypothétique.  
 2 : temps d'enseignement en 2001/02, maximum, moyen, minimum.  
 3 : temps d'enseignement en lycée, maximum, moyen, minimum.  
 4 : temps d'enseignement effectivement réalisé, maximum, moyen, minimum.

Graphique 2. Durée des cycles



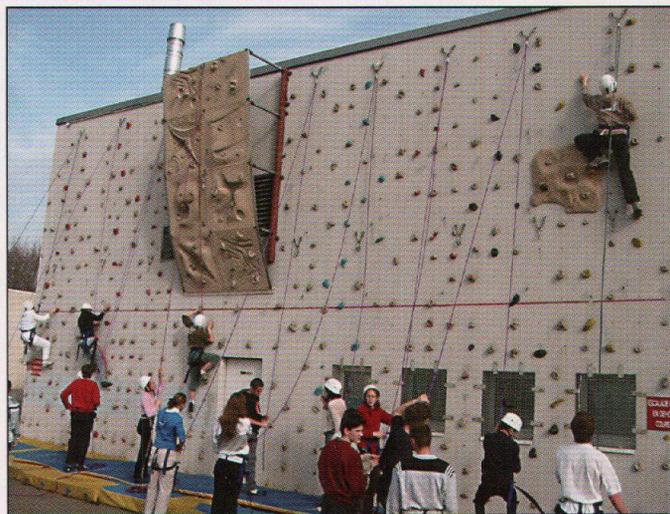
gnent pas les 9 h de pratique effective (athlétisme en Terminale). On dépasse à peine les 10 h pour l'acrosport en Seconde, le tennis de table en Première. Dans 6 cycles on approche ou dépasse en moyenne les 12 h de pratique effective (basket : en Première, volley : en Seconde et Terminale, tennis de table : en Première et Terminale) (tableau 2).

Plus intéressant que le temps moyen qui ne correspond à aucune catégorie d'élèves en particulier, est la proportion d'élèves atteignant 10 h ou 15 h de pratique dans les différents cycles. L'hypothèse de 15 h de pratique effective est vite analysée. Au cours de cette année scolaire, aucun élève n'atteint 15 h de pratique dans une APSA. C'est tout à fait logique puisque aucun cycle n'a bénéficié de cette durée d'enseignement (graphique 2).

Mais cela veut dire aussi qu'à aucun moment il n'est possible d'atteindre 30 h de pratique effective en programmant une APSA sur 2 niveaux de classe seulement.

En descendant à 10 h, les résultats sont plus probants. Il n'y a qu'en athlétisme en Seconde et en natation en Première, qu'aucun élève n'a effectivement pratiqué plus de 10 h.

En dehors de l'athlétisme en Première, pour tous les autres cycles,



HERVÉ MOREAU

au moins 60 % des élèves ont eu plus de 10 h de pratique effective.

### CONCLUSIONS

De la définition la plus extensive (temps d'enseignement officiel), à la plus restrictive (temps de pratique effective moyen) nous passons de 72 à 32 heures du temps annuel de pratique en EPS, soit une « perte » de 56 %. L'écart entre les temps « réaliste » et « réalisés », est de 10 h soit 16 %. Des écarts significatifs existent entre les APSA enseignées ; plus de 3 h entre l'athlétisme et le volley en Terminale ; plus de 4 h

entre la natation et le basket en Première. Pour une même APSA, selon la classe ou le groupe la différence peut là aussi dépasser les 3 h d'enseignement réalisé (TT en Première).

En terme de temps de pratique effective, au cours de cette année, l'écart entre ceux qui ont le plus pratiqué et ceux qui ont le moins pratiqué est de 16 h 27 min (36 h 20 pour les 10 % d'élèves qui ont le plus important temps de pratique effective contre 19 h 53 pour les 10 % qui ont le temps le plus faible).

Nous sommes devant une très grande disparité. Si J.-L. Ubaldi

pense que « l'optimisation du temps de pratique en EPS est une donnée essentielle à prendre en compte dans la question des apprentissages » (10), il nous semble que l'on ne peut se passer d'une réflexion visant simultanément à augmenter le temps d'enseignement réalisé et à réduire les disparités entre les APSA.

Travail de longue haleine, d'autant que nombre de solutions envisageables dépassent largement le niveau de décision de l'équipe EPS d'établissement. Si l'objectif initial était de vérifier les conditions nécessaires pour que les élèves bénéficient de 30 h de pratique effective dans chacune des APSA sur lesquelles ils sont évalués au baccalauréat, force est de constater que cet objectif est très rarement atteint. Peut-on alors se contenter des 30 h qui résulteraient d'une appréhension fictive des temps d'enseignement (12 fois 2 h x n cycles programmés), de la non prise en compte des écarts entre temps d'enseignement et temps de pratique effective ?

**Élie Marin**

Prag EPS, lycée G. Duby, Aix-en-Provence (13).

L'enquête a été réalisée auprès de 6 classes du lycée P. Cézanne sur l'année scolaire 2001-2002.

**Tableau 1. taux de non participation en EPS**

	Nombre d'élèves	Nombre de séances	D/E/B	AA/A	Total
Seconde	34	23	12 %	9 %	21 %
Seconde	33	24	5 %	3 %	8 %
Première	31	27	3 %	8 %	11 %
Première	33	26	5 %	11 %	16 %
Terminale	26	25	4 %	4 %	8 %
Terminale	19	25	3 %	7 %	10 %
Total	176	150	5 %	7 %	12 %

D : dispensés (certificat) ; E : excusés (parents) ; B : blessé en cours de séance ; AA : absence administrative ; A : absence.

**Tableau 2. temps effectif de pratique dans les différentes APSA**

		1	2	3
<b>Secondes</b>	Athlétisme	7:36	100 %	0 %
	Acrosport	10:54	20 %	80 %
	Volley	11:21	9 %	91 %
<b>Premières</b>	Athlétisme	7:35	71 %	29 %
	Basket	11:48	12 %	88 %
	Natation	7:21	100 %	0 %
	Tennis de table	10:39	29 %	71 %
<b>Terminales</b>	Athlétisme	8:51	40 %	60 %
	Volley	12:15	2 %	98 %
	Tennis de table	12:24	7 %	93 %

1 : pratique effective.

2 : pourcentage d'élèves ayant pratiqué moins de 10 heures.

3 : pourcentage d'élèves ayant pratiqué plus de 10 heures.

\* Pour la commodité de l'écriture, les temps sont donnés en format heure. Les chiffres après les : désignent des minutes. Ceci est valable pour l'ensemble du texte, des tableaux et des graphiques.

(1) Structure de la population étudiée : 66 élèves en seconde (50 filles, 16 garçons), 65 en Première (36 filles, 29 garçons), 45 en Terminale (18 filles, 27 garçons), 176 élèves au total (104 filles, 72 garçons).

(2) Le temps d'enseignement officiel pourrait être celui qui prend en compte la durée de l'année scolaire (du 3 septembre au 30 juin pour 2001/2002). On obtient alors 72 h (36 semaines x 2 h). Ces 36 semaines sont fictives puisque nous avons un maximum de 35 mardis et jeudis, et seulement 33 mercredis, soit 70 h dans un cas, 66 h dans l'autre. Cette durée est totalement irréaliste. Il faut y substituer un temps « réaliste », qui élimine les temps de prérentrée, l'amputation des trois dernières semaines de juin, les jours fériés isolés. Nous arrivons alors à 31 séances les mardis et jeudis, 29 pour le mercredi (62/58 h) (tableau 1).

(3) Le temps d'enseignement « réalisé » est obtenu en soustrayant au temps prévu les séances qui ne peuvent se dérouler du fait de l'absence de l'enseignant, de l'élève, des intempéries, etc., en prenant en compte le temps effectif de présence des élèves sur l'installation.

(4) Le temps de pratique des élèves est obtenu en soustrayant au temps réalisé, les

absences, inaptitudes, etc. de chacun des élèves.

(5) Assez curieusement, en EPS on ne se pose jamais la question de savoir comment pouvoir faire rattraper, au moins partiellement un ou plusieurs cours auxquels un élève n'a pas assisté.

(6) Durali S., Geay S., Perriot C., Rolan H., « La réalité des pratiques en EPS, l'exemple en Seine-Saint-Denis », *Revue EPS* n° 296, juillet-août 2002.

(7) Le raisonnement ci-dessus présente comporte néanmoins une faille. Il considère que les lycéens font leur scolarité sur 3 ans, ce qui n'est pas exact pour tout le monde. Le taux de redoublement approche les 20 % en Seconde, les 12 % en Terminale, certains élèves pourraient donc bénéficier de 360 h d'enseignement de l'EPS au lycée.

(8) Nous avons distingué au niveau des relevés, les non participations pour : inaptitudes médicalement constatées (dispenses, D), inaptitudes non médicalement constatées (excuses, E), blessures en cours de séance (B), absences administratives (élève convoqué dans le cadre de sa scolarité, A.A), toutes autres absences (A).

(9) Les taux sont exprimés par rapport au nombre de séances effectivement réalisées.

(10) Ubaldi J.-L., « Des pas en avant en natation sportive aux visées éducatives en EPS », *Cahier du Cèdre* 3, 2002, p. 46.